

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 112-62  
Fiche – Évaluation des solutions possibles  
aux préoccupations - PAFIO**

<b>1. IDENTIFICATION</b>	
<b>Personne ou organisme émetteur de préoccupation</b>	<b>Document de référence</b>
Yves Briand, Conseil de l'eau Gaspésie Nord	
<b>2. PRÉOCCUPATION</b>	
Usage :	
Opérationnelle : X	
<b>Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :</b>	
<p><i>chemin ID 440 desservant le chantier « ANVAL » :</i></p> <p><i>Le CENG est préoccupé par la fragmentation d'un complexe de milieux humides - essentiellement composé de tourbières boisées minérotrophes - par l'éventuel implantation du chemin ID 440 desservant le chantier « ANVAL ». Les milieux humides remplissent un nombre important de fonctions écologiques et leur fragmentation peut y réduire leur valeur écologique.</i></p>	
<b>3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION</b>	
<b>Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :</b>	
Chantier Anse à Valteau	
Carte jointe : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
<b>4. ENJEU</b>	
Fragmentation d'un milieu humide potentiel	
<b>5. OBJECTIF</b>	
Préservation des fonctions écologiques	
<b>6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR</b>	
<b>Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:</b>	
Contourner si possible la zone humide.	
<b>7. SOLUTIONS POTENTIELLES</b>	
<b>Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :</b>	

<b>8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE</b>
<b>Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :</b>
<p>Option 1 : Présenter une cartographie des chemins alternatifs potentiels (voir chemins no 991 et 993 sur la carto) qui pourraient éviter cette zone humide. Ces alternatives seront évaluées lors de visites terrain par les BGA à l'été 2023.</p> <p>Option 2 : Si, après évaluation des alternatives, ces dernières ne sont pas envisageables pour des raisons de pente, de sécurité ou pour toute autre raison valable, l'option de construire le tronçon no 440 sera envisagé afin d'avoir un accès.</p>
<b>9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION</b>
<b>Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.</b>
- Degré de satisfaction des parties prenantes (bilan conjoint et formulaire de plainte).
<b>10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES</b>
Voir cartographie de l'harmonisation.



JONATHAN SYNNOTT  
INGÉNIEUR FORESTIER  
PERMIS 11-027

2023-04-18